Déclaration liminaire
Comité Social Territorial
du 14 septembre 2023

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST

La rentrée s'annonce aussi chaude que les mois d'été que nous venons de passer.

En effet, le 13 octobre prochain un appel national et intersyndical est d'ores et déjà programmé. Les organisations syndicales appelleront les citoyens à manifester leur mécontentement face à la baisse du pouvoir d'achat et à revendiquer une augmentation des salaires et des retraites, et bien entendu, réexprimerons leur totale opposition à la réforme injuste des retraites.

Au niveau départemental, le 12 juillet dernier, les trois Organisations Syndicales vous ont sollicité pour l'octroi de la « prime pouvoir d'achat » actée par le gouvernement pour la Fonction Publique Hospitalière et d'État mais, laissée à la discrétion des Fonctions Publiques Territoriales.

Le 20 septembre prochain, cette mesure sera à l'ordre du jour de Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, et sera, sans nul doute, soumis à de nombreux amendements, tant le projet de décret laisse une nouvelle fois la fonction publique territoriale sur le bas-côté de la route… Attendez-vous la décision de cette instance pour vous positionner sur la mise en place de cette mesure ? Allez-vous interpeller vos représentants territoriaux du CSFPT afin d'avoir un accord équitable pour vos agents ?

Depuis plusieurs mois, voire presque une année, des problèmes en lien avec le logiciel de paie ont entraîné une diminution de certain montant de NBI. A plusieurs reprises, nous avons interpellé la DRH mais les sommes dues aux agents concernés n'ont toujours pas été versées. Pourrions-nous connaître, avec certitude, la date de régularisation de ce problème ? A la vue de la conjoncture actuelle, ce non perçu a des conséquences non négligeables pour les agents concernés, et doit être régularisé dans les plus brefs délais.

En juin dernier, malgré le résultat de l'enquête auprès des agents sur la perspective d'une dématérialisation complète des titres restaurants, le passage au 100 % carte a été actée par la collectivité. Nous ne reviendrons pas sur les arguments qui ont été les nôtres et notre demande d'une augmentation du montant de cet avantage social, mais

souhaitons attirer votre attention sur l'impossibilité d'utilisation les dimanches et jours fériés. En effet, certains de vos agents sont amenés à exercer leurs missions durant ce repos dominical et ces jours fériés, quid de la possibilité qui leur sera offerte de se restaurer durant ce temps de travail ? La collectivité ayant la possibilité de solliciter le déblocage de la carte pour ces périodes de travail, nous vous demandons donc de recenser les agents concernés, et de leur ouvrir la possibilité d'utiliser leur carte les week-ends et jour férié.

Pour conclure, nous avons pris bonne note des dates des futurs groupes de travail, nous espérons que ceux-ci seront productifs, participatifs, et que les décisions qui y seront prises le soient de manière bilatérale.